

Le résumé qui suit dans la présente section 1. du Prospectus de Base contient des options et des espaces à compléter entre crochets ou en italique s'agissant des Instruments Financiers qui pourraient être émis conformément au Prospectus de Base. Pour chaque émission spécifique un résumé spécifique de cette nouvelle émission sera préparé (le „Résumé Spécifique à l'Emission“) en sélectionnant et/ou complétant les options concernées et les espaces blancs applicables et en supprimant options et espaces blancs pertinents qui ne s'appliquent pas. Le Résumé Spécifique à l'Emission figurera en annexe des termes finaux et conditions de l'offre spécifiques (les **“Termes Finaux”**).

## 1. RESUME

Les résumés sont constitués d'éléments d'information, ci-après les „Eléments“. Ces Eléments sont énumérés dans les Sections A à E (A.1 – E.7).

Le résumé contient tous les Eléments devant figurer dans un résumé pour ce type d'Instruments Financiers et d'Emetteur. Dans la mesure où la communication de certains Eléments n'est pas obligatoire, des écarts dans la numérotation des éléments peuvent être constatés.

Il est possible, pour un Elément requis pour un certain type d'Instruments Financiers et d'Emetteur, qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée, alors même que cet Elément doit figurer dans le résumé. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est présentée dans le résumé, suivi de la mention „sans objet“.

## SECTION A – INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

<b>A.1</b>	Avertissements	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base en date du vendredi 10 juillet 2019, tel que modifié de temps en temps, à un coût d'un supplément (le <b>“Prospectus de Base”</b> ou le „Prospectus“).
		Toute décision d'investir dans les Instruments Financiers (les <b>„Instruments Financiers“</b> ) doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, en ce compris toute information contenue dans les suppléments et les Conditions Définitives publiées dans le cadre de l'émission des Instruments Financiers.
		Dans l'hypothèse où les informations contenues dans le Prospectus de Base feraient l'objet d'une action en justice, l'investisseur plaignant peut, conformément à la législation nationale des Etats de l'Espace Economique Européen, être amené à supporter les coûts de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.
		Vontobel Financial Products GmbH (l'„ <b>Emetteur</b> “) et Bank Vontobel Europe AG ([en sa qualité d'offrant,] l'„ <b>Offrant</b> “) [et en sa qualité de garant, le „ <b>Garant Allemand</b> “) [et Vontobel Holding AG (le „ <b>Garant Suisse</b> “) sont responsables du résumé, en ce compris toutes ses traductions. [Toutefois, Vontobel Holding AG n'est responsable que de l'information la concernant et concernant la garantie de droit suisse.]
		Les personnes responsables du présent résumé, en ce compris ses traductions, ou les personnes responsables de l'émission ne pourront voir leur responsabilité engagée que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent avec d'autres rubriques du Prospectus de Base, ou si, après lecture des autres rubriques du Prospectus de Base, celui-ci ne contient pas toutes les informations essentielles nécessaires.
<b>A.2</b>	Consentement à l'utilisation du Prospectus	L'Emetteur et l'Offrant donnent leur consentement à l'utilisation du Prospectus de Base dans le cadre d'une offre au public des Instruments Financiers au [Danemark][, ][ et en ] [Finlande][, ][ et en ] [France][, ][ et en ] [Italie][, ][ et en ] [Belgique][, ][ et aux ] [Pays-Bas][, ][ et en ] [Norvège][, ][ et en ] [Suède] (« <b>Offre au Public</b> ») (consentement général).
		L'Emetteur se réserve le droit de retirer son consentement à l'utilisation du Prospectus de Base s'agissant de certains distributeurs et/ou de tous intermédiaires financiers.
	Période d'offre de revente par des intermédiaires financiers	La revente ultérieure et le placement final des Instruments Financiers par des intermédiaires financiers peuvent se faire pendant la Période d'Offre. „ <b>Période d'Offre</b> “ signifie la période commençant le [insérer la date de commencement de l'offre: •] et se terminant à l'échéance des Instruments Financiers (voir C.16) (vraisemblablement le [insérer la date d'évaluation des Instruments Financiers: •]) [si le terme des Instruments Financiers excède le dernier jour de validité du Prospectus de Base, ajouter: ou – lorsqu'un prospectus de base dans le prolongement du Prospectus de Base ultérieur n'a pas été publié sur le site Internet prospectus.vontobel.com sous la section „Prospectus de Base“ jusqu'à la fin de la durée de validité du Prospectus de Base - avec l'expiration de la validité du Prospectus de Base

conformément au § 9 de la réglementation sur les Instruments Financiers de droit allemand (*Wertpapierprospektgesetz*, „**WpPG**“).

Conditions liées au consentement Le consentement de l'Emetteur et de l'Offrant est donné sous réserve (i) que le Prospectus de Base et les Conditions Définitives soient fournis aux potentiels investisseurs avec tout supplément publié au moment où ces documents sont transmis et (ii) que, lors de l'utilisation du Prospectus de Base et des Conditions Définitives, l'intermédiaire financier assure le respect des restrictions de vente applicables et de toutes les lois et réglementations en vigueur dans la juridiction respective.

Déclaration de mise à disposition par un intermédiaire financier des Termes et Conditions de l'offre faite par ce dernier Si l'offre d'achat des Instruments Financiers est faite par un intermédiaire financier, l'information sur les Termes et Conditions de l'offre doit être mise à disposition par l'intermédiaire financier concerné, au moment où l'offre est faite.

## SECTION B – EMETTEUR ET OFFRANT

<b>B.1</b>	Raison sociale et nom commercial	La raison sociale et le nom commercial de l'Emetteur sont Vontobel Financial Products GmbH.
<b>B.2</b>	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation	Le siège social de l'Emetteur est à Francfort-sur-le-Main, Allemagne. Son adresse commerciale est: Bockenheimer Landstraße, 24, 60323, Francfort-sur-le-Main, Allemagne. L'Emetteur est une société à responsabilité limitée ( <i>Gesellschaft mit beschränkter Haftung</i> ) de droit allemand, immatriculée en Allemagne et enregistrée au registre des sociétés ( <i>Amtsgericht</i> ) de Francfort-sur-le-Main sous le numéro d'immatriculation HRB 58515.
<b>B.4 b</b>	Evolutions actuelles	L'activité de l'Emetteur est principalement marquée par le développement économique, tout particulièrement en Allemagne et en Europe, ainsi que par la situation actuelle des marchés financiers. De plus, le contexte politique affecte l'activité de l'Emetteur. En outre, de possibles changements réglementaires pourraient avoir un impact négatif sur la demande ou sur les coûts supportés par l'Emetteur.
<b>B.5</b>	Structure du groupe et position de l'Emetteur au sein du groupe	L'Emetteur ne détient aucune filiale. Toutes les actions de l'Emetteur sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du groupe Vontobel (le „ <b>Groupe Vontobel</b> “). Créé en 1924 et basé à Zurich, le Groupe Vontobel est un group bancaire privé suisse avec une activité internationale. Le Groupe Vontobel fournit des services financiers à l'échelle mondiale, en respectant les pratiques bancaires suisses. Les principales unités opérationnelles du Groupe Vontobel sont (i) la banque privée, (ii) la gestion d'actif et (ii) la banque d'investissement.
<b>B.9</b>	Prévisions ou estimations des bénéfices	– Sans Objet – Aucune prévision ou estimation de bénéfices n'est incluse.
<b>B.10</b>	Mention dans le rapport d'audit sur les informations historiques financières	– Sans Objet – Il n'existe pas de telle mention.
<b>B.12</b>	Informations financières historiques clés	Les informations financières historiques suivantes sont issues des états financiers audités des exercices 2017 et 2018 de l'Emetteur, qui ont été préparés conformément aux dispositions du code de commerce allemand ( <i>Handelsgesetzbuch</i> ) et de la loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée ( <i>Gesetz betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung</i> ).

### Bilan

	DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017	LUNDI 31 DECEMBRE 2018
	(EUR)	(EUR)

Capital Souscrit	50 000	50 000
Réserves	2 000 000	2 000 000
Émission de passifs	1 775 673 062	1 726 522 817
Créances en provenance de sociétés affiliées	1 775 739 225	1 727 182 617
Soldes bancaires	2 794 745	2 398 423
Total des actifs	1 792 365 993	1 741 190 981

**Compte de résultat**

**DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU LUNDI  
DIMANCHE 31 31 DECEMBRE 2018  
DECEMBRE 2017 (EUR)  
(EUR)**

Gains réalisés et non réalisés et pertes résultant d'émissions financières	-169 920 453	433 490 484
Gains réalisés et non réalisés et pertes résultant d'opérations de couverture	175 348 590	-426 575 368
Autres dépenses d'exploitation	4 412 343	5 811 408
Résultat des activités ordinaires	516 203	639 621
Revenu net annuel	347 332	439 374

Déclaration sur les perspectives de l'Emetteur L'Emetteur n'a constaté aucun changement défavorable significatif concernant les perspectives de l'Emetteur depuis la date de publication des états financiers audités (lundi 31 décembre 2018).

Déclaration sur la situation de l'Emetteur – Sans Objet –  
Aucun changement significatif n'a affecté la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis la date de publication des états financiers audités (lundi 31 décembre 2018).

<b>B.13</b>	Evènements récents propres à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité	– Sans Objet – Il n'y a pas eu d'évènement récent propre à l'Emetteur qui puisse être matériellement pertinent pour l'évaluation de la solvabilité de l'Emetteur.
<b>B.14</b>	Structure du Groupe et position de l'Emetteur au sein du groupe / Pour des informations quant à la structure organisationnelle, lire en conjonction avec B.5 ci-dessus.	Dépendance de l'Emetteur à l'égard des autres entités du groupe – Sans Objet – L'Emetteur ne détient aucune filiale. Dans la mesure où toutes les actions composant le capital de l'Emetteur sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du Groupe Vontobel, l'Emetteur est dépendant de Vontobel Holding AG.
<b>B.15</b>	Description des principales activités de l'Emetteur	L'activité principale de l'Emetteur est d'émettre des Instruments Financiers et des produits dérivés ainsi que de mener des opérations financières et des opérations accessoires aux opérations financières. Cela n'inclut pas les activités qui nécessitent une autorisation,

conformément à la réglementation bancaire allemande (Gesetz über das Kreditwesen). L'Emetteur peut par ailleurs conduire toutes les activités commerciales directement ou indirectement liées à son objet social et qui pourraient directement ou indirectement promouvoir l'objet social de l'Emetteur. L'Emetteur peut également mettre en place, acquérir ou céder des filiales ou des succursales en Allemagne et dans d'autres pays, ou prendre des participations dans d'autres sociétés.

---

<b>B.16</b>	Intérêts et contrôle de l'Emetteur	<p>Toutes les actions composant le capital social de l'Emetteur sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du Groupe Vontobel. Il n'existe aucun accord entre l'Emetteur et Vontobel Holding AG portant sur le contrôle, ou la reprise des résultats („profit and loss transfer agreement“).</p> <p>Les principaux actionnaires de Vontobel Holding AG (Fondation Vontobel, Vontrust AG, Advontes AG, Pellegrinus Holding AG et un pool étendu) sont les suivants les parties à un accord de mise en commun (pooling agreement). Au lundi 31 décembre 2018, 50,7% de toutes les actions de Vontobel Holding AG émises sont liées par l'accord de mise en commun (pooling agreement).</p>
<b>B.18</b>	Description de la nature et de l'étendue de la garantie	<p>Le paiement par l'Emetteur, de toute somme due conformément aux termes et conditions (les „<b>Termes et Conditions</b>“), au titre des Instruments Financiers publiés dans le Prospectus de Base est garanti par le Garant (la „<b>Garantie</b>“)</p> <p><i>[en ce qui concerne les Instruments Financiers garantis par Bank Vontobel Europe AG:</i></p> <p>A première demande écrite d'un porteur d'Instruments Financiers (le „<b>Porteur</b>“), accompagnée d'une confirmation écrite qu'une somme qui lui est due au titre des Instruments Financiers n'a pas été payée par l'Emetteur à l'échéance, Bank Vontobel Europe AG, en tant que Garant, s'engage, dans le cadre de la Garantie, à lui payer toutes les sommes dues dans ce contexte.</p> <p>L'objet de la Garantie est de garantir aux Porteurs d'Instruments Financiers le paiement à l'échéance de toute somme qui leur est due aux termes des Termes et Conditions des Instruments Financiers, en toutes circonstances, qu'elles soient de fait ou de droit, indépendamment de la validité ou de la force exécutoire des obligations de l'Emetteur, ou en cas de survenance de tout événement au terme duquel l'Emetteur manquerait à son obligation de paiement.</p> <p>La Garantie constitue un contrat au profit des Porteurs d'Instruments Financiers en tant que tiers bénéficiaires, aux termes de la section 328, paragraphe (1) du Code Civil Allemand (Bürgerliches Gesetzbuch). La forme et le contenu de la Garantie, ainsi que les droits et obligations qui en découlent, sont exclusivement régis par le droit allemand. Tout litige avec le Garant et né de l'exécution de la Garantie sera soumis à la compétence non-exclusive du tribunal de Munich.</p> <p><i>[en ce qui concerne les Instruments Financiers garantis par Vontobel Holding AG:]</i></p> <p>La Garantie constitue une obligation indépendante, non-garantie et non subordonnée du Garant.</p> <p>A première demande écrite d'un porteur d'Instruments Financiers (le „<b>Porteur</b>“), accompagnée d'une confirmation écrite qu'une somme, qui lui est due au titre des Instruments Financiers, n'a pas été payée par l'Emetteur à l'échéance, Vontobel Holding AG, en tant que Garant, s'engage, dans le cadre de la Garantie, à lui payer toutes les sommes dues dans ce contexte.</p> <p>L'objet de la Garantie est de garantir aux Porteurs des Instruments Financiers le paiement à l'échéance de toute somme qui leur est due conformément aux Termes et Conditions des Instruments Financiers, en toutes circonstances, qu'elles soient de fait ou de droit, indépendamment de la validité ou de la force exécutoire des obligations de l'Emetteur, ou en cas de survenance de tout événement au terme duquel l'Emetteur manquerait à son obligation de paiement.</p> <p>La Garantie constitue une garantie indépendante régie par le droit suisse. Tous les droits et obligations découlant de la Garantie sont soumis au droit suisse. Les cours du Canton de Zurich ont compétence exclusive pour toute action légale et tout contentieux relatif à la Garantie. Le lieu de juridiction est Zurich.]</p>

---

[Si Bank Vontobel Europe AG est garant (allemand) insérer:

<b>B.19 avec B.1</b>	Raison sociale et nom commercial du AG. Garant	La raison sociale et le nom commercial du Garant Allemand sont Bank Vontobel Europe.
<b>B.19 avec B.2</b>	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation du Garant	Le siège social du Garant Allemand est à Munich, Allemagne. Son adresse commerciale est: Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne. Le Garant Allemand est une société par action ( <i>Aktiengesellschaft</i> ) de droit allemand. Le Garant Allemand est immatriculé au registre des sociétés ( <i>Amtsgericht</i> ) à Munich sous le numéro d'enregistrement HRB 133419.
<b>B.19 avec B.4b</b>	Evolutions actuelles concernant le Garant	Dans le cadre de la poursuite des activités commerciales des sociétés du Groupe Vontobel, l'activité du Garant Allemand est influencée par les changements dans l'environnement (marchés, réglementation), ainsi que par les risques de marché, de liquidité, de crédit et les risques opérationnels inhérents à tout lancement de nouvelles activités (nouveaux produits et services, nouveaux marchés) ou par les risques d'atteinte à sa réputation. En outre, d'autres conditions de marchés telles que les taux d'intérêts, les différentiels de taux („credit spread“), les taux de change, les prix des actions, les prix des produits de commodité et la fluctuation de ces prix, les taux monétaires et les taux d'intérêts des banques centrales, sont également des facteurs d'influence particulièrement importants.
<b>B.19 avec B.5</b>	Structure du groupe et position du Garant dans le groupe	Toutes les actions composant le capital social du Garant Allemand sont détenues par la société-mère, Vontobel Holding AG, Zurich, Suisse. Le Garant Allemand ne détient aucune filiale.
<b>B.19 avec B.9</b>	Prévisions ou estimations des bénéfices du Garant	– Sans Objet – Aucune prévision ou estimation de bénéfices n'est incluse.
<b>B.19 avec B.10</b>	Mentions dans le rapport d'audit du Garant sur les informations historiques financières	– Sans Objet – Il n'existe pas de telle mention.
<b>B.19 et B.12</b>	Informations financières historiques clés sur le Garant	Les informations financières historiques suivantes sont issues des états financiers audités des années 2017 et 2018 du Garant, qui ont été préparés conformément aux dispositions applicables (loi sur les sociétés par actions allemandes ( <i>Aktiengesetz</i> ), au code de commerce allemand ( <i>Handelsgesetzbuch</i> ), et à la directive allemande sur la comptabilité des banques et des prestataires de services financiers ( <i>Verordnung über die Rechnungslegung der Kreditinstitute und Finanzdienstleistungsinstitute</i> , „RechKredV“) dans les conditions prévues par la loi portant réforme du droit comptable allemand ( <i>Bilanzrechtsmodernisierungsgesetz</i> ). La banque a préparé son bilan comptable et son compte de résultat conformément à la section 1 du RechKredV, en lien avec la section 2 du RechKredV. Le bilan comptable a été préparé selon le formulaire 1 et le compte de résultat a été préparé selon le formulaire 3 (présentation verticale) comprenant des éléments complémentaires.

#### Bilan

	DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017	LUNDI 31 DECEMBRE 2018
	EN MILLIERS D'EUR	EN MILLIERS D'EUR
Total des actifs	244 506	283 671
Dettes bancaires	344	447
Engagements envers la clientèle	156 312	191 915

Réserves de trésorerie	105 994	120 245
Prêts et créances sur établissements de crédit	31 408	39 822
Prêts et créances à la clientèle	44 758	58 057
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	53 846	53 470
Total des Fonds Propres	78 028	79 317

**Compte de résultat**

	DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017	DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU LUNDI 31 DECEMBRE 2018
	EN MILLIERS D'EUR	
Revenus d'intérêts	1 583	1 158
Charges d'intérêt	1,424	1 150
Revenus de commission	35 292	49 587
Autre résultat d'exploitation	1 428	1 973
Dépenses générales et administratives	-30 505	-32 064

Déclarations sur les perspectives du Garant Les perspectives du Garant allemand n'ont subi aucune détérioration significative depuis la date de publication des états financiers annuels audités (lundi 31 décembre 2018).

Déclarations sur les changements de la situation du Garant Aucun changement significatif n'a affecté la situation financière ou commerciale du Garant Allemand depuis la date de publication des états financiers annuels audités (lundi 31 décembre 2018).

<b>B.19 avec B.13</b>	Evènement récent propre au Garant et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.	– Sans Objet – Il n'y a pas d'évènement récent propre au Garant Allemand qui puisse être matériellement pertinent pour l'évaluation de la solvabilité du Garant Allemand.
<b>B.19 avec B.14</b>	Structure du Groupe et position du Garant au sein du groupe/	Pour des informations quant à la structure organisationnelle, voir B.19 en conjonction avec B.5 ci-dessus.
	Dépendance du Garant aux autres entités du groupe	Le Garant Allemand ne détient aucune filiale. Dans la mesure où toutes les actions constituant le capital social du Garant Allemand sont détenues par Vontobel Holding AG, la société mère du Groupe Vontobel, le Garant allemand est dépendant de Vontobel Holding AG.
<b>B.19 avec B.15</b>	Description des principales activités du Garant	Aux termes de l'article 2 des statuts en date du 10 mai 2010, l'objet social du Garant comprend la réalisation d'activités bancaires de dépôt, de crédit, de courtage, de dépôt de titres, de garantie bancaire, des comptes-courants et de souscriptions. De plus, l'objet social du Garant comprend la réalisation de services financiers, en ce compris le courtage d'investissement, le conseil en investissement, l'activité de placement, le courtage de contrat („contract broking“), la gestion de portefeuilles financiers, les opérations pour compte propre, le courtage pour dépôt hors de l'EEE (Espace Economique Européen), prestations de services bancaires et toute autre activité qui peut, directement ou indirectement, entrer dans l'objet social du Garant.



<i>en ce compris charges de personnel</i>	532,6	570,1
<i>en ce compris charges générales</i>	205,0	246,7
<i>en ce compris dépréciation, amortissement</i>	61,0	68,8
<i>en ce compris réévaluations, provisions et pertes</i>	2,2*	-4,0
<b>Bénéfices nets du Groupe</b>	<b>209,0</b>	<b>232,2</b>

\* Le chiffre concernant les produits d'intérêt nets a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent (Total des résultats opérationnels : 1 060,3 ; produits nets d'intérêt : 68,7 ; Total des charges opérationnelles : 801,0 ; réévaluations, provisions et pertes ; 2,4) ont été ajustés en conséquence.

<b>BILAN</b>	<b>31 DÉCEMBRE 2017 EN MIO. CHF</b>	<b>31 DÉCEMBRE 2018 EN MIO. CHF</b>
Total des actifs	22 903,7	26 037,3
Capitaux propres (à l'exclusion des intérêts minoritaires)	1 620,5	1 703,5
Engagements sur la clientèle	9 758,2	12 649,2

<b>RATIO DE CAPITAL BRI<sup>1)</sup></b>	<b>DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017</b>	<b>LUNDI 31 DECEMBRE 2018</b>
Ratio des capitaux propres de première catégorie (%) <sup>2)</sup>	18,4	12,3
Ratio capital Tier 1 (%)	18,4	18,9
Ratio total (%)	18,4	18,9
<b>Ratio risque<sup>4)</sup></b>		
Valeur moyenne à risque (risque de marché) (Average Value at Risk)	2,5	5,4

<sup>1)</sup> La Banque des Règlements Internationaux (BRI) est la plus ancienne organisation financière internationale. Elle gère une partie des réserves internationales de change, et est de facto considérée comme la banque des banques centrales du monde. La BRI est établie à Bâle (en Suisse). Elle publie des critères en matière de structure de capital et des ratios prudentiels correspondant.

<sup>2)</sup> Actuellement, les capitaux propres du Groupe Vontobel sont exclusivement composés d'actions ordinaires de première catégorie („Common Equity Tier 1 capital“).

<sup>3)</sup> Actuellement, le Tier 1, est également appelé capital de base („core capital“). Il constitue une partie du capital de la banque et est principalement composé de capitaux libérés (capital social) et de bénéfices non distribués (réserves sur bénéfices, provision pour passif, fonds pour risques bancaires généraux).

<sup>4)</sup> Valeur à Risque Moyenne à 12 mois („Average Value At Risk 12 months“) pour positions dans les Produits Financiers du de la filiale banque d'investissement bancaire. La simulation historique de Valeur à Risque („Value At Risk“); niveau de confiance de 99%; 1 jour de détention; période d'observation historique de 4 ans.

Déclarations sur les perspectives du Groupe Vontobel	Il n'y a eu aucune détérioration significative depuis la date de publication des états financiers annuels audités les plus récents (31 décembre 2018) concernant les perspectives du Groupe Vontobel.
--	---

État de l'évolution de la situation du Groupe Vontobel	– Sans Objet –
--	----------------

État de l'évolution de la situation du Groupe Vontobel	Aucun changement significatif n'a affecté la situation financière ou commerciale du Groupe Vontobel depuis la date de publication des états financiers audités (31 décembre 2018).
--	--



<b>B.19</b>	Evènement récent – Sans Objet –	
<b>avec</b>	propre au Garant et	Il n'y a pas d'évènement récent que le Garant Suisse considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.
<b>B.13</b>	présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.	
<b>B.19</b>	Structure du	Le Garant Suisse est la société-mère du Groupe Vontobel. Pour des informations quant à la structure organisationnelle, lire en conjonction avec B.19 et B.5 ci-dessus.
<b>avec</b>	Groupe et position	
<b>B.14</b>	du Garant au sein du groupe/	
	Dépendance du Garant aux autres entités du groupe	L'activité commerciale du Garant Suisse est particulièrement influencée par la situation et l'activité des sociétés opérationnelles (consolidées) Vontobel.
<b>B.19</b>	Description des	Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vontobel Holding AG est l'investissement dans des sociétés de toute sorte en Suisse et à l'étranger. Le Garant Suisse peut acquérir, grever et vendre des biens en Suisse et à l'étranger. Elle peut également réaliser toute activité entrant dans le cadre de son objectif commercial.
<b>avec</b>	principales activités	
<b>B.15</b>	du Garant	Le Groupe Vontobel est un groupe de banques privées suisses aux activités internationales, basé à Zurich. Il se spécialise dans la gestion d'actifs pour ses clients et partenaires privés ou institutionnels et exerce ses activités dans trois unités opérationnelles, la Banque Privée, la Banque d'Investissement et la Gestion d'Actifs.
<b>B.19</b>	Intérêts et contrôle	Les principaux actionnaires de Vontobel Holding AG (Fondation Vontobel, Vontrust AG, Advontes AG, Pellegrinus Holding AG et un pool étendu) sont les suivants les parties à un accord de mise en commun (pooling agreement). Au lundi 31 décembre 2018, 50,7% de toutes les actions de Vontobel Holding AG émises sont liées par l'accord de mise en commun (pooling agreement).
<b>avec</b>	du Garant	
<b>B.16</b>		

]

## SECTION C - INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>C.1</b>	Type et classe des Instruments Financiers, numéro d'identification des Instruments Financiers	<p>Les Instruments Financiers sont négociables [uniquement dans le cas de Certificats italiens dématérialisés (« uncertificated certificates »): et considérés comme des Instruments Financiers dérivés, répertoriés comme des 'certificats à effet de levier' de classe B conformément aux règles et instructions en vigueur applicables à la Borsa Italiana S.p.A. Ces Instruments financiers reproduisent, avec effet de levier fixe, la performance du sous-jacent [respectif].</p> <p><b>Le niveau du Montant Comptant (voir Elément C.15 ci-dessous) dépend du rendement des sous-jacents [correspondants] (voir Elément C.15 et C.20 ci-dessous).</b></p> <p>[Instruments Financiers sous la forme de Certificats Internationaux Allemands: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] représentent des titres au porteur, conformément à la section 793 du code civil allemand (<i>Bürgerliches Gesetzbuch</i>, „BGB“) et sont matérialisés par un certificat global (<i>Sammelurkunde</i>), conformément à la section 9 de la loi allemande de dépôt de titres (<i>Depotgesetz</i>) (le „Certificat Global“). Le Certificat Global est déposé auprès du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-après). Aucun titre financier ne sera émis sous forme de certificat („no definitive securities“).]</p> <p>[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suisses sans certificat: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] représentent des Instruments Financiers intermédiés (les „Instruments Financiers Intermédiés“), conformément au droit fédéral suisse relatif aux Instruments Financiers Intermédiés (<i>Bundesgesetz über Bucheffekten</i>, „BEG“). Ils sont émis sous forme dématérialisée, conformément à l'article 973 c du code civil suisse (<i>droit des obligations</i>) en tant qu'Instruments Financiers dématérialisés („uncertificated securities“) (Wertrechte). Ces Instruments Financiers dématérialisés (« uncertificated securities ») sont créés par l'Emetteur lors de leur enregistrement dans un registre d'Instruments Financiers dématérialisés (« uncertificated securities ») tenu par ce dernier. Les Instruments Financiers dématérialisés (« uncertificated securities ») sont ensuite enregistrés dans le registre principal du Dépositaire Central des Instruments Financiers. Lorsque les Instruments Financiers dématérialisés (« uncertificated securities ») sont enregistrés au registre principal du Dépositaire central des Instruments</p>
------------	---	---

Financiers et qu'ils sont crédités sur un ou plusieurs comptes de titres, les Instruments Financiers Intermédiés sont créés conformément à l'article 6(1) c) du BEG.]

*[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers danois dématérialisés:* Les Instruments Financiers sont émis sans certificat et sous forme dématérialisée; ils sont certifiés par une inscription au registre du système du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous) pour l'enregistrement des Instruments Financiers et la compensation des opérations sur titres (le „**Système de Compensation**“), conformément à la loi consolidée n° 1530 du 2 décembre 2015 sur le commerce des Instruments Financiers (la „**Loi sur le commerce des Instruments Financiers**“), telle qu'amendée, ainsi que les décrets afférents, en ce compris le Décret n°819 du 26 juin 2013 sur l'enregistrement des Instruments Financiers dématérialisés („*uncertificated securities*“) dans les dépositaires centraux des Instruments Financiers (Bekendtgørelse om registrering m.v. af fondsaktiver i en værdipapircentral) (l'„**Ordre d'Enregistrement**“). Le transfert des Instruments Financiers et toute autre mesure d'enregistrement doivent être réalisés conformément à la Loi sur le commerce des Instruments Financiers ainsi qu'à toute régulation, règle et procédure opérationnelle applicables à ce transfert et/ou parfois émises par le Dépositaire Central des Instruments Financiers. Les Instruments Financiers sont émis sans certificat et sous forme d'une inscription en compte dématérialisée; à cet égard, aucun Instrument financier international ou Instrument Financier représenté par un certificat ne sera émis („*definitive securities*“). Les Instruments Financiers émis et compensés par le Dépositaire Central des Instruments Financiers sont cessibles et leur cession sur le territoire du Danemark n'est soumise à aucune restriction. L'Emetteur peut recevoir, s'il le demande au Dépositaire Central des Instruments Financiers, un extrait du registre des Instruments Financiers.]

*[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers hollandais dématérialisés:* Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont enregistrés par une inscription en compte dématérialisée au Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V., Herengracht 459-469, 1017 BS Amsterdam, Pays-Bas („**Nederland**“). Aucun Instrument Financier représenté par un certificat ne sera émis. Les Instruments Financiers sont soumis au „Securities Giro Act“ hollandais (Wet giraal effectenverkeer, „**Wge**“) (tel que modifié de temps en temps) ainsi qu'aux règles émises d'Euroclear Nederland. La remise (uitlevering) des Instruments Financiers ne sera possible que dans les circonstances restreintes déterminées par le Wge. Les Porteurs d'Instruments Financiers ont des droits de copropriété et/ou d'autres droits comparables en lien avec les Instruments Financiers dématérialisés («*uncertificated securities*»). Ces intérêts ou droits sont cessibles, conformément au Wge et aux règles et règlements applicables à et/ou émis par Euroclear Nederland.]

*[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers finlandais nominatifs:* Les Instruments Financiers [de chaque Classe] seront sous forme dématérialisée et seront matérialisés par l'inscription en compte dans le système du Dépositaire Central des Instruments Financiers pour l'enregistrement des instruments financiers et le règlement des transactions d'instruments financiers, conformément à la loi finnoise sur l'inscription en compte (827/1991, telle que modifiée ou adoptée de nouveau périodiquement) et la réglementation finnoise sur l'inscription en compte et les opérations de compensation (348/2017, telle que modifiée ou adoptée de nouveau périodiquement), conformément auxquels il n'y aura pas d'instrument financiers certifiés.]

*[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers françaises nominatifs:* Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont émis au porteur sous forme dématérialisée (*titres au porteur dématérialisés*). La propriété des Instruments Financiers résultera d'une inscription en compte dans le système d'Euroclear France S.A., 6 rue de la Victoire, 75009 Paris, France („**Euroclear France**“), agissant en qualité de dépositaire central de titres, chargé de créditer les comptes des propriétaires, conformément aux dispositions relatives à l'inscription en compte du Code monétaire et financier français (actuellement aux articles L.211-3 et suivants ainsi que R.211-1 et suivants du Code Monétaire et Financier français). Aucun titre de propriété physique (en ce compris les certificats représentatifs, conformément à l'article R. 211-7 du Code Monétaire et Financier) ne sera émis au titre des Instruments Financiers. La cession des Instruments Financiers et toute autre mesure d'enregistrement doit se faire conformément au Code monétaire et financier français, aux règlements, règles et procédures opérationnelles applicables à et/ou émises par Euroclear France.]

*[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers italiens dématérialisés:* Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont émis au porteur sans certificat et par l'inscription

en compte dématérialisée, conformément à la Loi sur les Services Financiers italienne (*Testo Unico della Finanza*); ils sont compensés et enregistrés auprès du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous), conformément au décret législatif no. 258, en date du 24 février 1998 et aux règles applicables gouvernant les dépositaires centraux, les services de règlement, les services de garanties et autres sociétés de gestion, émis par la Banque d'Italie et les régulateurs d'Instruments Financiers italiens (*Commissione Nazionale per le Società e la Borsa – „CONSOB“*). Aucun titre sous forme de certificat, qu'il soit global, temporaire ou permanent, ou Instruments Financiers définitifs ne sera émis sous forme de certificat («uncertificated securities») au titre des Instruments Financiers italiens sans certificat.

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers norvégiens nominatifs*: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont émis sous forme d'inscription dématérialisée et sont attestés par une inscription en compte dans le système du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous) pour l'enregistrement des Instruments Financiers et la compensation des opérations sur Instruments Financiers, conformément à la loi norvégienne sur l'enregistrement des Instruments Financiers (lov om registrering av finansielle instrumenter 2002 5 juli. Nr. 64). Aucune Instrument Financier représenté par un certificat („definitive securities“) ne sera émi au titre des Instruments Financiers. Les Instruments Financiers émis par le Dépositaire Central des Instruments Financiers doivent se conformer à la Loi norvégienne sur le commerce des Instruments Financiers, ainsi qu'à toute procédure applicable à et/ou émise par le Dépositaire Central des Instruments Financiers, en ce compris leurs amendements. La cession des Instruments Financiers et tout autre enregistrement se fait conformément à la loi norvégienne sur l'enregistrement des Instruments Financiers (lov om registrering av finansielle instrumenter 2002 5 juli. Nr 64), les règlements, règles et procédures opérationnelles, qui s'applique à et/ou sont édictés par le Dépositaire Central des Instruments Financiers (les „**Règles DCVM norvégiennes**“).]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suédois nominatifs*: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont sous forme dématérialisée et sont certifiés par l'inscription en compte dans le système du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous) pour l'enregistrement et la compensation des transactions d'instruments financiers, conformément au chapitre 4 de la Loi sur les comptes d'instruments financiers suédois (lag 1998:1479) om vädepapperscentraler och kontoföring av finansiella instrument) (la „**Loi SFIA**“), de ce fait, aucun titre financier sous forme de certificat („definitive securities“)ne sera émis.]

#### **Dépositaires Centraux des Instruments Financiers**

[*Instruments Financiers sous la forme de Certificats Internationaux Allemands*: Clearstream Baking AG, Mergenthalerallee 61, 65760 Eschborn, Allemagne]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suisses sans certificat*: SIX SIS AG, Baslerstrasse 100, 4600 Olten, Suisse]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers danois dématérialisés*: VP SECURITIES AVS, Weidekampsgade 14, P.O. Box 4040 2300 Copenhagen S, Danemark]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers hollandais dématérialisés*: Nederland Centraal Instituut voor Giral Effectenverkeer B.V., Herengracht 459-469, 1017 BS Amsterdam, Pays Bas (Euroclear Nederland)]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers finlandais nominatifs*: Euroclear Finlande Oy, PL 1110, Urho Kekkosen katu 5C, 00101 Helsinki, Finlande]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers françaises nominatifs*: Euroclear France, 66 rue de la Victoire 75009 Paris, France]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers italiens dématérialisés*: Monte Titoli S.p.A., Piazza degli Affari, 6, 20123 Milan, Italie]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers norvégiens nominatifs*: Dépôt Central des Instruments Financiers norvégien VPS ASA, P.O. Box 4, 0051, Oslo, Norvège]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suédois nominatifs*: Euroclear Suède AB, Klarabergsviadukten 63, Box 191, SE-101 23 Stockholm, Suède]

#### **Numéro d'identification des Instruments Financiers**

---

ISIN: [●] [s'il existe plusieurs classes d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]

WKN: [●] [s'il existe plusieurs classes d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]]

Valor: [●] [s'il existe plusieurs classes d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]]

NGM Symbol: [●] [s'il existe plusieurs classes d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]

[Mnémonique: [●] [s'il existe plusieurs classes d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]]

[Le cas échéant, insérer le(s) numéro(s) d'identification supplémentaire(s): [●] [s'il existe plusieurs classes d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]]

C.2	Devise de l'émission	La devise des Instruments Financiers est [●] [s'il existe plusieurs classes d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission] (la „Devise de Règlement“). [Toute référence à [●] doit être comprise comme une référence à [insérer le détail de la Devise: ●].
C.5	Description de toute restriction applicable à la cession des Instruments Financiers – Sans Objet –	Chaque Valeur Mobilière est librement cessible, conformément à toute loi applicable, règle et procédure du système de compensation, existant à ce jour, au travers duquel ledit Instrument Financier est cédé.
C.8	Description des droits attachés aux Instruments Financiers, en ce compris le classement et la restriction de ces droits	<p><u>Rachat lors de l'exercice ou résiliation</u></p> <p>Les Instruments Financiers donnent le droit au Porteur d'Instruments Financiers d'exiger de l'Emetteur le rachat des Instruments Financiers par exercice ou résiliation, par le paiement d'un Montant Comptant, tel que décrit en C.15.</p> <p><u>Loi applicable</u></p> <p>La forme et le contenu des Instruments Financiers [de chaque Classe] ainsi que les droits et obligations de l'Emetteur et du Porteur des Instruments Financiers sont régis conformément [au droit allemand] [au droit suisse] [, à l'exception de l'enregistrement des Instruments Financiers nominatifs [finlandais] [français] [norvégiens] [suédois] [ou] [les Instruments Financiers non-certifiés [danois] [hollandais] italiens], régis par le droit [danois] [hollandais] [finlandais] [français] [norvégien] [suédois] [italien] ].</p> <p>[si les Instruments Financiers sont garantis par le Garant Allemand: La forme et le contenu de la Garantie Allemande ainsi que tous les droits et obligations qui en découlent sont régis par le droit allemand.]</p> <p>[si les Instruments Financiers sont garantis par le Garant Suisse: La forme et le contenu de la Garantie Suisse ainsi que tous les droits et obligations qui en découlent sont régis par le droit suisse.]</p> <p><u>Classement des Instruments Financiers</u></p> <p>Les obligations issues des instruments financiers constituent des obligations directes et non-garanties de l'Emetteur, elles sont de même rang (pari passu) entre elles et par rapport à toutes les autres obligations non garanties et non-subordonnées de l'Emetteur, à l'exception des obligations qualifiées de prioritaires conformément à des règles obligatoires.</p> <p><u>Restrictions à ces droits</u></p> <p>Conformément aux Termes et Conditions, l'Emetteur peut, en cas de survenance d'événements déterminés, faire des ajustements afin de refléter les changements ou les événements pertinents affectant les Sous-Jacents (tels que définis dans la rubrique C.20 ci-dessous) ou peut, à titre extraordinaire, annuler des Instruments Financiers. En cas d'annulation exceptionnelle des Titres Financiers, tous les droits des investisseurs tels que décrit ci-dessus prennent fin, et il y a un risque que le montant lié à cette annulation soit égal à zéro (0).</p>

En cas de désorganisation des marchés, l'évaluation des Instruments Financiers peut être retardée en ce qui concerne les Sous-Jacents, et ceci peut affecter la valeur des Instruments Financiers et/ou retarder le paiement d'un Montant Comptant. Dans ce cas, l'Emetteur peut, à son appréciation raisonnable, déterminer un taux, niveau ou prix des Sous-Jacents pertinent pour les besoins de l'évaluation de la valeur des Instruments Financiers.

L'Emetteur a le droit d'annuler, à titre ordinaire, toutes les Instruments Financiers en payant la somme prévue en cas d'annulation à titre ordinaire (calculée de la même manière que le Montant Comptant) et en résiliant les Instruments Financiers.

C.11	Admission sur le marché réglementé et autres marchés équivalents	<p>[si l'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent n'est pas envisagée, insérer: – Sans Objet –</p> <p>L'admission à la négociation des Instruments Financiers sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent n'est pas envisagée.]</p> <p><i>[si l'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent est envisagée, insérer: La demande d'admission des Instruments Financiers à la négociation au [Nordic Growth Market (Nordic Derivative Exchange [Danemark] [Finlande] [Norvège] [Suède] (NDX)], [marché régulé ] Euronext [Amsterdam N.V.] [Paris S.A.]] [marché régulé Mercato Telematico des dérivés titrisés „SeDeX“ de la Borsa Italiana S.p.A] [[et] [insérer toute autre bourse à laquelle une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent sera adressée: •].]</i></p> <p><i>[si (seule) l'admission à la négociation sur un marché réglementé non officiel est envisagée, insérer: La demande sera faite pour les Instruments Financiers devant être [uniquement] inclus [en plus] dans le marché réglementé non officiel des bourses suivantes: [insérer tout autre marché pour lequel une demande d'inscription sur un marché régulé non officiel (« non official market »): •].]</i></p> <p>[La date à laquelle les Instruments Financiers devraient être [compris] [et] [admis à] la négociation est •.]</p>
C.15	Description de l'impact de la valeur de l'instrument sous-jacent sur la valeur de l'investissement	<p>Sur la base des Instruments Financiers, les investisseurs peuvent participer à la performance d'un sous-jacent particulier sans avoir à acheter le sous-jacent respectif (l'« <b>Indice Factoriel</b> ») ou l'instrument financier auquel il est lié directement (l'« <b>Instrument de référence</b> »).</p> <p>Chaque Certificat à Effet de Levier Constant a un Indice Factoriel spécifiquement créé comme son sous-jacent. L'Indice Factoriel met en œuvre le levier (le facteur), c'est-à-dire qu'il reflète de façon disproportionnée la performance de l'Instrument de référence sur une base quotidienne en multipliant la variation de sa valeur par un facteur constant. L'Instrument de référence est [une action, un titre représentant des actions (ADR/GDR) ou un autre titre porteur de dividende] [un (autre) indice] [un taux de change] [un contrat à terme standardisé (future) ou un future sur taux d'intérêt] [un métal précieux ou un produit de base], pour des informations plus détaillées, voir C.20. À cause des différentes caractéristiques des Instruments Financiers, un investissement dans ces Instruments Financiers n'est pas comparable à un investissement direct dans le sous-jacent ou l'Instrument de référence.</p> <p>La caractéristique principale des Certificats à Effet de Levier Constant est, qu'après avoir pris en compte le ratio, ils reproduisent la performance du sous-jacent, c'est-à-dire, l'Indice Factoriel, sur une base one-to-one. L'Indice Factoriel est composé, calculé et publié par Bank Vontobel AG, Zurich, une société affiliée à l'Émetteur. Il comprend un composant effet de levier et un composant financier.</p> <p><i>[dans le cas d'un indice acheteur, insérer:</i></p> <p>Le composant effet de levier reproduit un investissement dans l'Instrument de référence, par lequel les mouvements du cours de l'Instrument de référence sont multipliés par l'effet de levier (le « <b>Facteur</b> »). Le Facteur est précisé au début d'un nouvel Indice Factoriel et reste toujours inchangé pendant l'intégralité de la période de calcul de l'Indice Factoriel. Le composant effet de levier reproduit un investissement dans l'Instrument de référence, par lequel les mouvements du cours de l'Instrument de référence sont multipliés par le facteur. Cet effet de levier a un impact disproportionné sur la valeur de l'Indice Factoriel dans le cas de mouvements tant positifs que négatifs de l'Instrument de référence.</p> <p><i>[actions, instruments financiers représentant des actions ou d'autres instruments financiers donnant droit à un dividende, tel que l'Instrument de référence: Le composant de financement</i></p>

reflète les coûts du capital qui seraient engagés pour le financement de l'investissement correspondant dans l'Instrument de référence. En outre, une commission est facturée par l'agent de calcul de l'indice au titre du calcul et de l'administration de l'indice (commission indicielle). Le composant de financement réduit donc la valeur de l'Indice Factoriel.]

[*l'indice en tant qu'Instrument de référence*: Le composant de financement reflète les coûts du capital qui seraient engagés pour le financement de l'investissement correspondant dans l'Instrument de référence (ou ses constituants). En outre, une commission est facturée par l'agent de calcul de l'indice au titre du calcul et de l'administration de l'indice (commission indicielle). Le composant de financement réduit donc la valeur de l'Indice Factoriel.]

[*taux de change en tant qu'Instrument de référence*: Le composant de financement reflète les coûts de souscription pour un prêt en [insérer devise 2: ●] devise qui seraient engagés pour le financement de l'investissement correspondant en [insérer devise 1: ●] devise. En outre, une commission est facturée par l'agent de calcul de l'indice au titre du calcul et de l'administration de l'indice (commission indicielle). Si les coûts de souscription pour le prêt (taux d'intérêt plus spread de financement) et la commission indicielle sont supérieurs aux produits d'intérêt un jour de calcul de l'indice, la composante de financement réduit la valeur de l'Indice Factoriel.]

[*contrat à terme standardisé (future) ou future sur taux d'intérêt en tant qu'Instrument de référence*: Un investissement dans des futures n'implique pas l'achat de l'actif de référence sous-jacent du future mais consiste simplement en la conclusion d'une position correspondante dans un contrat portant sur des futures. À la place, un paiement doit être effectué en tant que garantie pour la position conclue (paiement de marge). Les coûts de financement pour ledit paiement de marge sont reflétés dans le composant de financement. Le composant de financement reflète aussi le revenu qui serait obtenu à partir d'un investissement sans risque en ligne avec la stratégie du composant effet de levier et au taux d'intérêt en vigueur. En outre, une commission est facturée par l'agent de calcul de l'indice pour le calcul et l'administration de l'Indice Factoriel (commission indicielle). Si les coûts du paiement de la marge et de la commission indicielle sont supérieurs aux produits d'intérêt obtenus au taux d'intérêt concerné un jour donné, le composant de financement réduit la valeur de l'Indice Factoriel.]

[*métal précieux ou produit de base en tant qu'Instrument de référence*: Le composant de financement reflète les coûts du capital qui seraient engagés pour le financement de l'investissement correspondant dans l'Instrument de référence. En outre, une commission est facturée par l'agent de calcul de l'indice au titre du calcul et de l'administration de l'indice (commission indicielle). Le composant de financement réduit donc la valeur de l'Indice Factoriel.]]

[*dans le cas d'un indice vendeur à découvert, insérer*:

Le composant effet de levier reproduit inversement un investissement dans l'Instrument de référence, par lequel des mouvements du cours de l'Instrument de référence sont multipliés par l'effet de levier (le « Facteur »). Le Facteur est précisé au début d'un nouvel Indice Factoriel et reste toujours inchangé pendant l'intégralité de la période de calcul de l'Indice Factoriel. Le composant effet de levier reproduit un investissement dans l'Instrument de référence, par lequel les mouvements du cours de l'Instrument de référence sont multipliés par le facteur. Cet effet de levier a un impact disproportionné sur la valeur de l'Indice Factoriel dans le cas de mouvements tant positifs que négatifs de l'Instrument de référence.

[*actions, instruments financiers représentant des actions ou d'autres instruments financiers donnant droit à un dividende, tel que l'Instrument de référence*: Le composant de financement reflète les produits et les charges qui découleraient de l'acquisition de l'Instrument de référence, de sa vente et de l'investissement du produit au taux sans risque. En outre, une commission est facturée par l'agent de calcul de l'indice pour le calcul et l'administration de l'Indice Factoriel (commission indicielle). Si les coûts d'acquisition et la commission indicielle sont supérieurs aux produits d'intérêt obtenus au taux d'intérêt concerné un jour donné, le composant de financement réduit la valeur de l'Indice Factoriel.]

[*l'indice en tant qu'Instrument de référence*: Le composant de financement reflète les charges et les gains qui découleraient de l'acquisition de l'Instrument de référence (ou de ses constituants), de sa vente et de l'investissement du produit au taux sans risque. En outre, une commission est facturée par l'agent de calcul de l'indice pour le calcul et l'administration de l'Indice Factoriel (commission indicielle). Si les coûts d'acquisition et la commission indicielle sont supérieurs aux produits d'intérêt sur la base du taux d'intérêt concerné un jour donné, le composant de financement réduit la valeur de l'Indice Factoriel.]

---

[*taux de change en tant qu'Instrument de référence*: Le composant de financement reflète les coûts de souscription pour un prêt en [insérer devise 1 : ●] devise qui seraient engagés pour le financement de l'investissement correspondant en [insérer devise 2: ●] devise. En outre, une commission est facturée par l'agent de calcul de l'indice pour le calcul et l'administration de l'Indice Factoriel (commission indicielle). Si les coûts de souscription pour le prêt (taux d'intérêt plus spread de financement) et de la commission indicielle sont supérieurs aux produits d'intérêt un jour donné, le composant de financement réduit la valeur de l'Indice Factoriel.]

[*contrat à terme standardisé (future) ou future sur taux d'intérêt en tant qu'Instrument de référence*: Un investissement dans des futures n'implique pas l'achat de l'actif de référence sous-jacent du future mais consiste simplement en la conclusion d'une position correspondante dans un contrat portant sur des futures. À la place, un paiement doit être effectué en tant que garantie pour la position conclue (paiement de marge). Les coûts de financement pour ledit paiement de marge sont reflétés dans le composant de financement. Le composant de financement reflète aussi le revenu qui serait obtenu à partir d'un investissement sans risque en ligne avec la stratégie du composant effet de levier et au taux d'intérêt en vigueur. En outre, une commission est facturée par l'agent de calcul de l'indice pour le calcul et l'administration de l'Indice Factoriel (commission indicielle). Si les coûts du paiement de marge et la commission indicielle sont supérieurs aux produits d'intérêt sur la base du taux d'intérêt concerné un jour donné, le composant de financement réduit la valeur de l'Indice Factoriel.]

[*métal précieux ou produit de base en tant qu'Instrument de référence*: Le composant de financement reflète les produits et les charges qui découleraient de l'acquisition de l'Instrument de référence, de sa vente et de l'investissement du produit au taux sans risque. En outre, une commission est facturée par l'agent de calcul de l'indice pour le calcul et l'administration de l'Indice Factoriel (commission indicielle). Si les coûts d'acquisition et la commission indicielle sont supérieurs aux produits d'intérêt sur la base du taux d'intérêt concerné un jour donné, le composant de financement réduit la valeur de l'Indice Factoriel.]]

Le Montant en numéraire pour les Certificats à Levier constant dépend de la performance du Sous-jacent et correspond au Cours de référence (tel que défini dans C.19) en tenant compte du Ratio.

Sous-jacent: [●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission] (pour plus de détails, se référer au C.20)

Ratio: [●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

Lire aussi les informations spécifiques à l'émission en C.16.

---

<b>C.16</b>	Expiration ou Date d'Echéance	<p>[Les Certificats à Levier constant [<i>pour les Instruments Financiers à durée indéterminée</i>: n'ont pas] de durée de vie déterminée et par conséquent [<i>pour les Instruments Financiers à durée de vie indéterminée</i>: ne] confèrent pas au Porteur le droit au paiement du Montant en numéraire à une date spécifique, déterminée par avance au moment de l'émission, sur la base d'un prix spécifique du Sous-Jacent. [De plus, l][L]e calcul et (par la suite) le paiement du Montant en numéraire a lieu lorsque le Porteur de l'Instrument Financier exerce effectivement l'Instrument Financier ou lorsque l'Émetteur résilie normalement les Instruments Financiers.]</p> <p>[Date de Valorisation: (a) en cas d'exercice valide par le Porteur de l'Instrument Financier, la date d'exercice respective;</p> <p>(b) en cas de Résiliation normale par l'Émetteur, la date de résiliation normale;</p> <p>(c) dans les autres cas, [●] la date à laquelle il est considéré que le droit de l'instrument financier est exercé de manière automatique.]</p> <p>[la Date d'Expiration] [●] [s'il existe plusieurs classes d'Instruments Financiers, insérer: tel que présenté dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission].</p> <p>[Date d'Expiration (<i>Data di Scadenza</i>): [qui devrait correspondre à la Date de Valorisation] [Barrière Désactivante („Knock-Out Barrier“)] [Initiale]: [●] [dans le cas de classes multiples</p>
-------------	-------------------------------	--

---

d'Instruments Financiers insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

Date d'Echéance: [le [cinquième (5ème)] [septième (7ème)] [●] jour ouvrable à compter de la Date d'évaluation.] *[dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]*

<b>C.17</b>	Description de la procédure de règlement	<p>Les montants dus sont calculés par l'Agent de Calcul et fournis par l'Emetteur au Dépositaire Central des Instruments Financiers, à l'échéance, par l'intermédiaire de l'Agent de Paiement.</p> <p><i>[Instruments Financiers sous la forme de Certificats Globaux Allemands, Certificats non Certifiés Italiens, Instruments financiers nominatifs norvégiens ou Instruments Financiers Dématérialisés suisses: avant d'être transférés aux banques dépositaires respectives, afin qu'elles créditent les comptes des Porteurs d'Instruments Financiers. L'Emetteur est alors libéré de ses obligations de paiement.</i></p> <p><i>[Instruments Financiers danois sous la forme d'Instruments Financiers dématérialisés. Instruments Financiers hollandais dématérialisés, Instruments Financiers français au nominatifs, Instruments Financiers nominatifs finnois ou Instruments Financiers nominatifs suédois: pour être crédités aux Porteurs d'Instruments Financiers concernés. Le transfert par le Dépositaire Central des Instruments Financiers ou selon les instructions du Dépositaire Central des Instruments Financiers libère l'Emetteur de ses obligations de paiement au titre des Instruments Financiers à hauteur du montant de ces paiements.]</i></p> <p>Si le paiement doit intervenir un jour qui n'est pas un jour ouvrable, le paiement est reporté au prochain jour ouvrable.</p> <p>Agent de Calcul      Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse</p> <p>Agents de Paiement      Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse; [et] Bank Vontobel Europe AG, Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne [; et]</p> <p><i>[n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers danois dématérialisés: Handelsbanken, succursale danoise de Svenska Handelsbanken AB (publ), Havneholmen 29, DK-1561 Copenhague V, Danemark]</i></p> <p><i>[n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers hollandais dématérialisés ou pour les Instruments Financiers français au nominatifs: [Citibank Europe PLC, branche UK, Canary Wharf Group, 25 Canada Square, London E14 5LB, Royaume-Uni]</i></p> <p><i>[n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers suédois ou finlandais au nominatifs: Svenska Handelsbanken AB (publ), SE-106 70 Stockholm, Suède]</i></p> <p><i>[n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers italiens dématérialisés: BNP PARIBAS Securities Services, succursale milanaise, Via Ansperto no. 5, 20123 Milan, Italie]</i></p> <p><i>[n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers suédoises au nominatifs : Handelsbanken Kapitalforvaltning AS, ayant son siège social à Tjuvholmen allé 11, Postboks 1342 Vika 0113 Oslo, Norvège]</i></p> <p><i>[insérer tout autre Agent(s) de Paiement: ●]</i></p>
<b>C.18</b>	Description du rachat des Instruments Financiers dérivés	<p>Le rachat des Instruments Financiers interviendra par le paiement du montant comptant. Tout autre détail sur le moment du rachat et les modalités de calcul du montant peut-être trouvé dans les sections C.15 à C.17.</p> <p><i>[si la Devise du Sous-Jacent est différente de la Devise du Règlement/de Transaction, insérer:</i></p> <p>Le Montant Comptant est converti dans la Devise de Règlement des Instruments Financiers à la Date de Valorisation par application du taux de change concerné.]</p>



<b>C.19</b>	Prix d'exercice / prix de référence final des sous-jacents	Le niveau du Montant en numéraire dépend du Cours de Référence du Sous-Jacent à la Date d'évaluation. Le Cours de Référence est [le prix de clôture du Sous-jacent à la Date d'évaluation, tel que calculé et publié conformément à la description de l'indice.] [●.]
<b>C.20</b>	Description des sous-jacents, des endroits où l'information sur les Sous-Jacents est disponible	Le sous-jacent auquel les Instruments Financiers sont liés est le [insérer le nom de l'indice tel que spécifié dans les Termes Définitifs] (le « <b>Sous-Jacent</b> ») qui est composé et calculé par l'agent de calcul de l'indice. [ISIN Sous-jacent: [insérer comme spécifié dans les Termes Définitifs] [en cas de séries multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]] Instrument de référence: [insérer comme spécifié dans les Termes définitifs] [en cas de séries multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission] Agent de calcul de l'indice: Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse Des informations supplémentaires à propos du Sous-Jacent sont disponibles sur l'internet [sous] [https://indices.vontobel.com] [et sur la [page d'écran]] de Reuters [et [●]] [en cas de séries multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission].

## SECTION D - RISQUES

<b>D.2</b>	Informations clés sur les risques clés relatifs à l'Emetteur et aux Garant	<p><b>Risque d'insolvabilité de l'Emetteur</b></p> <p>Les investisseurs sont exposés au risque d'insolvabilité et donc d'illiquidité de l'Emetteur. Il existe de ce fait un risque général que l'Emetteur soit incapable de remplir tout ou partie de ses obligations au titre des Instruments Financiers. Dans ce cas, il existe un risque de perte de son investissement, qui comprend la perte totale, indépendamment de la performance du Sous-Jacent.</p> <p>Les Instruments Financiers ne sont pas couverts par un système de protection des dépôts. De plus, l'Emetteur n'est pas membre d'un fonds de garantie des dépôts ou d'un système de protection similaire, qui, si l'Emetteur était insolvable, rembourserait les Porteurs d'Instruments Financiers en tout ou partie de leurs droits.</p> <p>Pour cette raison, les investisseurs doivent considérer la solvabilité de l'Emetteur lorsqu'ils décident d'investir. Le capital social de l'Emetteur ne s'élève qu'à 50.000 euros. L'achat des Instruments Financiers expose l'investisseur à un risque de crédit considérablement plus important que dans le cas d'un émetteur ayant un niveau de capital plus important.</p> <p>L'Emetteur ne conclut des transactions de couvertures OTC (transactions de couvertures négociées individuellement entre deux parties) qu'avec d'autres sociétés du Groupe Vontobel. Du fait de cette absence de diversification, l'Emetteur est exposé à un risque plus important d'insolvabilité, ce qui n'arriverait pas avec une sélection plus grande et diversifiée de partenaires contractuels. L'illiquidité ou l'insolvabilité des sociétés affiliées à l'Emetteur pourrait directement causer l'illiquidité de l'Emetteur.</p> <p><b>Risque de Marché de l'Emetteur</b></p> <p>Une situation macroéconomique difficile pourrait entraîner une émission d'un volume plus faible et avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation de l'Emetteur. A cet égard, la performance générale des Instruments Financiers sur le marché dépend tout particulièrement de la performance des marchés de capitaux, qui sont à leur tour influencés par la situation générale de l'économie mondiale et le cadre économique et politique des pays respectifs (connus sous le nom de risques de marché).</p> <p><b>Risque d'insolvabilité du Garant</b></p> <p>L'investisseur supporte le risque d'insolvabilité du Garant. Il existe un risque général que le Garant ne puisse pas satisfaire ses obligations au titre de la garantie prévue. Pour cette raison, les investisseurs doivent considérer non seulement la solvabilité de l'Emetteur, mais également la solvabilité du Garant lorsqu'ils prennent leur décision d'investissement.</p> <p>Le Garant Suisse n'est pas membre d'un fonds de protection des dépôts (« deposit protection fund ») ou système de garantie similaire, qui, si le Garant Suisse était insolvable, rembourserait</p>
------------	--	--

les Porteurs d'Instruments Financiers en tout ou partie. Le Garant Allemand est membre du Système de Compensation des Banques Allemandes (Entschädigungseinrichtung deutscher Banken) et du Fonds de Protection des Dépôts (Einlagensicherungsfonds); cependant, les instruments payables au porteur (tels que les certificats ou les obligations au porteur) ne sont pas couverts par ces deux institutions, en d'autres termes les demandes de remboursement des Porteurs d'Instruments Financiers ne seraient pas honorées en tout ou partie si le Garant Allemand était insolvable.

#### Risques liés à de potentielles procédures de réorganisation ou de règlement

Les législations [allemandes] [et] [suisses, confèrent à leurs autorités compétentes respectives un pouvoir discrétionnaire étendu en cas de procédures de réorganisation ou de règlement relatives à des banques ou des sociétés mères de groupes financiers établies sous le régime de telles législations, tel que Vontobel Holding AG, Zurich, Suisse (le Garant Suisse) et Bank Vontobel Europe AG, Munich, Allemagne (le Garant Allemand).

La mise en œuvre de telles procédures pourrait avoir un impact négatif sur le prix de marché des Instruments Financiers et pourrait entraîner le non-paiement ou le paiement partiel des montants dus au titre de la Garantie.

#### Risques d'activités du Garant:

Les activités du Garant sont influencées par les conditions du marché [s'agissant du Garant Suisse, ajouter: leurs impacts sur les sociétés opérationnelles (consolidées) de Vontobel]. Les facteurs qui influencent les activités du Garant peuvent provenir des risques du marché causés par des mouvements défavorables dans les prix du marché, tel que les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières et la fluctuation de ce prix, et avoir un effet préjudiciable sur l'évaluation de la valeur des actions sous-jacentes et/ou des produits financiers dérivés.

La situation financière du Garant peut également être impactée par les goulots d'étranglement en matière de liquidité causés, par exemple, par des sorties de fonds suite à la performance d'engagements de crédit ou lorsqu'il n'est pas possible de renouveler les dépôts, ceci résultant en une impossibilité temporaire pour le Garant de satisfaire ses besoins de financement à court terme.

---

#### D.3 Informations clé sur **Risque de perte dû à la dépendance vis-à-vis de la performance des actions sous-jacentes**

D.6 les risques clés relatifs aux Instruments Financiers/  
Risque de perte totale

Les Instruments Financiers sont des instruments financiers dont la valeur découle de la valeur d'un autre instrument de référence, le « **Sous-Jacent** ». Le Sous-jacent est un Indice Factoriel dont la performance dépend largement à son tour de la performance d'un autre instrument financier, l'Instrument de référence. [Dans le cas d'Instruments Financiers liés aux Indices Factoriels de type **position acheteur**, une diminution du prix de l'Instrument de référence est au détriment de l'investisseur.] [Dans le cas d'Instruments Financiers liés aux Indices Factoriels de type **position vendeur**, une augmentation du prix de l'Instrument de référence est au détriment de l'investisseur.]

Les investisseurs doivent aussi garder à l'esprit que le Sous-Jacent est conçu de sorte que la performance de l'Instrument de référence soit intégrée dans le calcul du Sous-jacent conjointement avec un **effet de levier**. Un changement intervenu dans l'instrument de référence se répercute sur le prix du Sous-Jacent et par conséquent sur le prix des Instruments Financiers de manière non-proportionnelle. Par conséquent, ces Instruments Financiers entraînent un risque de perte non-proportionnel si l'Instrument de référence, et par conséquent le Sous-Jacent également, varie dans un sens défavorable du point de vue de l'investisseur. Du fait de la méthode de calcul particulière de l'Indice Factoriel, les mouvements latéraux de l'Instrument de référence peuvent aussi entraîner une diminution significative du prix de l'Indice Factoriel et donc de l'Instrument Financier.

Il n'y a pas de garantie que la performance du Sous-Jacent ou de son Instrument de référence corresponde aux attentes de l'investisseur. Si l'Instrument de référence du Sous-Jacent varie dans un sens défavorable à l'investisseur, il y a un risque de perte allant jusqu'à une perte totale.

#### Risques liés aux prix de marché

Le prix d'un Instrument Financier dépend principalement du prix de son Sous-Jacent respectif auquel il est lié et reproduit sa performance [après ajustement pour tenir compte du ratio]. Tous les facteurs positifs et négatifs qui affectent un Sous-Jacent (en particulier ceux qui se rapportent

---

à l'Instrument de référence concerné et aux risques impliqués dans un investissement dans cet Instrument de référence) sont par conséquent également répercutés dans le prix de l'Instrument Financier.

La performance du prix des Instruments Financiers peut être négative. Ceci peut être causé – tel que décrit ci-dessus – par le mouvement dans un sens défavorable du prix du Sous-Jacent auquel l'Instrument Financier est lié ou par tout autre facteur affectant le prix (tel que la volatilité, la détérioration de la note de crédit de l'Émetteur et les résultats de l'économie dans son ensemble).

#### **Risques liés à la nature d'option des Instruments Financiers**

Les Instruments Financiers sont des instruments financiers dérivés incorporant une option qui peuvent, de ce fait, intégrer de nombreuses caractéristiques communes aux options. Les transactions avec des options peuvent impliquer un haut niveau de risque. Un investissement dans les Instruments Financiers peut être sujet à d'importantes fluctuations de valeur, et dans certaines circonstances, la valeur de l'option intégrée sera complètement nulle à l'échéance. Dans ce cas, l'investisseur peut perdre l'intégralité des montants investis dans les Instruments Financiers.

#### **Risques de volatilité**

Un investissement dans des Instruments Financiers ayant des Sous-Jacents (liés à des Instruments de référence) à haute volatilité est fondamentalement plus risqué qu'un investissement dans des Instruments Financiers ou dans des Sous-Jacents à faible volatilité, puisqu'il implique un risque de pertes potentielles plus élevé.

#### **Risques liés aux performances historiques**

La performance passée d'un Sous-Jacent, de son Instrument de référence ou d'un Instrument Financier n'est pas un indicateur de ses résultats futurs.

#### **Risques liés au financement d'un achat d'Instruments Financiers avec de la dette**

Dans la mesure où les Instruments Financiers n'assurent pas un revenu régulier (tel que des intérêts ou des dividendes), les investisseurs ne doivent pas présumer qu'ils pourront rembourser les intérêts d'un prêt dus à l'échéance des Instruments Financiers avec un tel revenu courant.

#### **Transactions conçues pour exclure ou limiter le risque**

Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de se couvrir de manière adéquate contre les risques liés aux Instruments Financiers.

#### **Risque d'inflation**

L'inflation a un effet négatif sur la valeur réelle des actifs détenus et sur le rendement produit en termes réels.

#### **Risques dus au cycle économique**

Des pertes résultant d'une baisse des prix peuvent survenir car les investisseurs ne prennent pas en compte les résultats cycliques du marché, avec leurs phases ascendantes ou descendantes et investissent, détiennent ou vendent les Instruments Financiers, dans des phases du cycle économique qui sont défavorables selon leur point de vue.

#### **Risque psychologique de marché**

Des facteurs de nature psychologique peuvent également avoir une influence significative sur le prix des Sous-Jacents et donc sur le résultat des Instruments Financiers. Si, par de tels effets, le prix des Sous-Jacents ou de son Instrument de Référence est affecté de manière contraire aux attentes de l'investisseur, l'investisseur peut subir une perte.

#### **Risques liés à la négociation des Instruments Financiers, risque de liquidité**

L'Animateur de Marché (tel que défini en E.3) s'engage à présenter des offres et proposer des prix correspondants pour les Instruments Financiers portant sur une émission soumise aux conditions ordinaires du marché.

Dans des conditions de marché extraordinaires ou si les marchés sont extrêmement volatiles, l'Animateur de Marché ne proposera aucun prix d'offre ou de demande. Cependant, même dans des conditions de marchés ordinaires, l'Animateur de Marché ne pourra être tenu responsable

---

par les Porteurs d'Instruments Financiers d'avoir proposés de tels prix et/ou quant au fait que les prix fournis par l'Animateur de Marché sont raisonnables.

De ce fait, les investisseurs potentiels ne doivent pas présumer qu'il sera possible de vendre les Instruments Financiers pendant leur durée de vie et doivent en tout état de cause être préparés à détenir les Instruments Financiers jusqu'à la Date d'évaluation ou, le cas échéant, jusqu'à la prochaine Date d'Exercice pour racheter les Instruments Financiers conformément aux Termes et Conditions (en soumettant une notification d'exercice).

#### **Risques liés à la détermination du prix des Instruments Financiers et effet des coûts de transaction et des commissions**

Le Prix d'Emission (tel que défini en E.3) et le prix de vente des Instruments Financiers cotés sur le marché secondaire peuvent inclure un supplément, qui n'est pas connu de l'investisseur, qui s'ajoute à la valeur mathématique des Instruments Financiers (appelé „fair value“ ou juste valeur). Cette marge et la valeur réelle des Instruments Financiers sont déterminés à la discrétion de l'Émetteur et/ou de l'Animateur de Marché, sur la base de modèle de calcul de prix internes et d'autres facteurs. Ces facteurs intègrent notamment les paramètres suivants: la valeur actuarielle des Instruments Financiers, le prix et la volatilité du Sous-Jacent, l'offre et la demande relatives aux Instruments Financiers, le coût de couverture du risque, le supplément lié à l'hypothèse de risque, les coûts de structure et de distribution des Instruments Financiers, les commissions, le cas échéant, ainsi que les redevances de licence ou les commissions de gestion, le cas échéant.

Pour les raisons susmentionnées, les prix fournis par l'Animateur de Marché peuvent être différents de la valeur réelle des Instruments Financiers et/ou du prix attendu d'un point de vue commercial.

#### **Risques liés à l'imposition des Instruments Financiers**

Le paiement des taxes, prélèvements, frais, déductions ou tout autre montant encourus en relation avec les Instruments Financiers est de la responsabilité des Porteurs d'Instruments Financiers concernés, et non de l'Émetteur. Tous les paiements réalisés par l'Émetteur peuvent être soumis à des taxes, des prélèvements, des frais, des déductions ou tout autre paiement dû, à payer, retenu ou déduit.

#### **Risques liés aux effets des opérations de couverture par des sociétés du Groupe Vontobel**

Les opérations de couverture et de négociation effectuées par l'Émetteur et par les sociétés du Groupe Vontobel impliquant un Instrument de référence d'un Indice Factoriel peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des Instruments Financiers.

#### **Risques liés aux ajustements, aux perturbations de marchés, aux résiliations et règlement extraordinaires**

L'Émetteur ou l'Agent de calcul de l'indice peuvent procéder à des ajustements afin de tenir compte de changements ou d'événements liés au Sous-Jacent ou à son Instrument de référence. La possibilité qu'un ajustement se révèle défavorable à l'investisseur ne peut être exclue. L'Émetteur peut également mettre un terme aux Instruments de Référence de façon extraordinaire. Dans le cadre d'une résiliation à titre extraordinaire, tous les droits de rachat des investisseurs cessent d'exister, et il y a un risque que le montant de résiliation soit nul (0). Dans l'hypothèse la moins favorable, une perte totale du capital de l'investisseur peut intervenir.

#### **Risque de résiliation par l'Émetteur**

L'Émetteur a un droit de résiliation ordinaire, et l'investisseur est donc confronté à un risque que l'Émetteur puisse résilier et rembourser les Instruments Financiers à un moment auquel l'investisseur n'aurait pas vendu ou exercé ses droits attachés aux Instruments Financiers. Cela peut avoir pour résultat d'empêcher l'investisseur d'atteindre le rendement recherché et d'entraîner une perte allant jusqu'à une perte totale.

Dans ce cas, les Porteurs d'Instruments Financiers supportent le risque que leurs attentes concernant une augmentation de la valeur des Instruments Financiers ne peuvent plus être satisfaites en raison de la résiliation de ces derniers. Dans de tels cas, il se peut que les investisseurs ne soient plus en mesure d'effectuer de réinvestissement ou ne puissent le faire qu'à des conditions moins favorables.

L'Émetteur détient également le droit de procéder à des résiliations extraordinaires impliquant les mêmes risques pour les investisseurs que dans le cas d'une résiliation ordinaire.

---

### Risques afférents à de potentiels conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêt peuvent exister entre les sociétés du Groupe Vontobel (en particulier en ce qui concerne leur fonction en tant qu'agent de calcul de l'indice) et des tiers au détriment de l'investisseur, ce qui peut avoir un effet négatif sur la valeur des Instruments Financiers. L'effet principal d'un conflit d'intérêt est décrit en E.4.

### Risque d'information

Il existe une possibilité que les investisseurs prennent des décisions inappropriées à cause d'informations manquantes, incomplètes ou incorrectes, qui sont hors du contrôle de l'Emetteur.

### Risque de devise

[si la Devise du Sous-Jacent est différente de la Devise de Règlement, insérer: Les investisseurs potentiels doivent être conscients du fait qu'un investissement dans les Instruments financiers est associé à des risques de change, car le taux d'échange entre la devise du sous-jacent et la devise du règlement peut varier dans une direction qui leur est défavorable.]

Si la Devise de Règlement des Instruments Financiers est différente de la devise nationale de l'investisseur, ou de la devise dans laquelle l'investisseur souhaite recevoir ses paiements, l'investisseur potentiel supporte les risques de taux de change.

### Risques liés au calcul et à la conception du Sous-Jacent

En plus de l'effet de levier décrit ci-dessus, des coûts (par exemple, les coûts de prêt des instruments financiers) et les commissions (par exemple, une commission indiciaire) peuvent être engagés, en fonction de la structure de l'Indice Factoriel et de l'Instrument de référence sous-jacent, ce qui a aussi l'effet de réduire la valeur de l'Indice Factoriel et, par conséquent, le prix du Sous-Jacent.

### Risque de perte totale

Les Instruments Financiers sont des investissements particulièrement risqués, qui combinent caractéristiques de transactions dérivées et caractéristiques de produits avec effet de levier. Les Instruments Financiers sont de ce fait associés à des risques de pertes disproportionnés (risque de perte totale).

Si une perte a lieu, elle consistera en la perte du prix payé pour la Valeur Mobilière et les coûts encourus, tels que les frais de dépôt, frais de courtage et/ou commissions de bourse. Ce risque de perte existe quelle que soit la condition financière de l'Emetteur et des Garants.

**Il n'existe pas de disposition relative à la distribution régulière, le paiement des intérêts ou le remboursement d'une somme minimum. La perte en capital peut être substantielle et donner lieu à des circonstances qui entraîneraient la perte totale de l'investissement de l'investisseur.**

---

## SECTION E - OFFRE

<b>E.2b</b>	Raisons de l'offre et utilisation des produits	L'Emetteur est libre d'utiliser les produits issus de l'émission des Instruments Financiers. Ces produits seront uniquement utilisés pour réaliser des profits et / ou couvrir certains risques de l'Emetteur. En aucun cas l'Emetteur ne sera tenu d'investir les produits issus des Instruments Financiers dans l'actif sous-jacent ou d'autres actifs.										
<b>E.3</b>	Description des termes et conditions de l'offre	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="545 1562 695 1587">Prix d'Emission</td> <td data-bbox="902 1562 1468 1646">[●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]</td> </tr> <tr> <td data-bbox="545 1661 724 1686">Date de l'Emission</td> <td data-bbox="902 1661 919 1686">●</td> </tr> <tr> <td data-bbox="545 1703 691 1728">Date de Valeur</td> <td data-bbox="902 1703 919 1728">●</td> </tr> <tr> <td data-bbox="545 1745 691 1770">Taille de l'Offre</td> <td data-bbox="902 1745 1468 1856">[●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: le nombre d'Instruments Financiers tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]</td> </tr> <tr> <td data-bbox="545 1871 902 1896">Lot minimum d'Instruments Financiers</td> <td data-bbox="902 1871 1468 1927">[●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: le nombre d'Instruments Financiers tel</td> </tr> </table>	Prix d'Emission	[●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]	Date de l'Emission	●	Date de Valeur	●	Taille de l'Offre	[●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: le nombre d'Instruments Financiers tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]	Lot minimum d'Instruments Financiers	[●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: le nombre d'Instruments Financiers tel
Prix d'Emission	[●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]											
Date de l'Emission	●											
Date de Valeur	●											
Taille de l'Offre	[●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: le nombre d'Instruments Financiers tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]											
Lot minimum d'Instruments Financiers	[●] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: le nombre d'Instruments Financiers tel											

---

que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]

Offre au Public

[n'insérer que dans le cas d'un placement privé, qui en même temps est admis à la négociation sur un marché réglementé: Sans objet.]

[au Danemark, à partir du: ●]

[en Finlande, à partir du: ●]

[en France, à partir du: ●]

[en Italie, à partir du: ●]

[aux Pays Bas, à partir du: ●]

[en Belgique, à partir du: ●]

[en Norvège, à partir du: ●]

[en Suède, à partir du: ●]

Le Prix d'Emission des Instruments Financiers a été déterminé par l'Animateur de Marché.

[si le règlement est prévu par vente en porte-à-porte tel que décrit ci-dessous insérer:

●, au siège social à ● (site: ●) agira en qualité de gestionnaire (le „Gestionnaire Principal“), „Responsabile del Collocamento“ conformément à l'article 93-bis du Décret Législatif Italien n. 58 en date du samedi 14 février 1998, tel qu'amendé, aux termes de l'Offre.

La Période d'Offre des Instruments Financiers placés par le biais de „vente de porte-à-porte“ (conformément à l'Article 30 de Décret Législatif Italien n.58 en date du samedi 14 février 1998, tel qu'amendé, la „Loi Italienne relative aux Services Financiers“) s'étend du ● (inclus) au ● (inclus), sauf en cas de résiliation anticipée ou d'extension, telle que convenue entre l'Emetteur et le Gestionnaire Principal.]

<b>E.4</b>	Intérêts déterminants liés à l'émission/l'offre (en ce compris les conflits d'intérêts)	<p>Des conflits d'intérêt peuvent exister entre les sociétés du Groupe Vontobel, ce qui peut avoir un effet négatif sur la valeur du Sous-Jacent et donc sur la valeur des Instruments Financiers.</p> <p><u>Transactions de négociation liées à l'Instrument de Référence</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Instruments Financiers, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent être impliquées dans des transactions de négociation, pour leur propre compte ou pour le compte d'un client, qui sont directement ou indirectement liées à l'Instrument de référence. Les sociétés du Groupe Vontobel peuvent également devenir des contreparties lors d'opérations de couverture liées aux obligations de l'Emetteur au titre des Instruments Financiers. De telles négociations ou opérations de couverture peuvent avoir un impact négatif sur la valeur de l'Instrument de référence et ainsi avoir un impact négatif sur le Sous-Jacent, et donc sur la valeur des Instruments Financiers.</p> <p><u>Exercice d'autres fonctions par les sociétés du Groupe Vontobel</u></p> <p>Le Sous-Jacent des Instruments Financiers est un indice exclusif composé et calculé par Bank Vontobel AG, Zurich, une société affiliée à l'Émetteur en tant qu'Agent de calcul de l'Indice. L'agent de calcul de l'indice a, en conséquence, une influence directe sur le Sous-Jacent et donc, en raison de la dépendance des Instruments Financiers de la performance du Sous-Jacent, également sur la valeur des Instruments Financiers.</p> <p>L'Emetteur et les autres sociétés du Groupe Vontobel peuvent également exercer d'autres fonctions en relation avec les Instruments Financiers, par exemple agent de calcul et/ou animateur de marché. De telles fonctions peuvent permettre à l'Emetteur et/ou aux autres sociétés du Groupe Vontobel de déterminer la composition du Sous-Jacent ou de calculer sa valeur. Ces fonctions peuvent également mener à des conflits d'intérêt, tant entre les sociétés du Groupe Vontobel qu'entre ces sociétés et les investisseurs, lors de la détermination des prix des Instruments Financiers et lors de la prise d'autres décisions associées.</p> <p><u>Activités d'Animateur de Marché pour les Instruments Financiers</u></p> <p>[La Banque Vontobel Europe AG] [●] agit en qualité d'animateur de marché (l'„<b>Animateur de Marché</b>“) pour les Instruments Financiers. A travers cette liquidité qui fournit les activités, l'Animateur de Marché -aidé par d'autres sociétés du Groupe Vontobel- déterminera le prix des</p>
------------	--	---

Instruments Financiers sur la base de modèles de prix internes et un certain nombre d'autres facteurs.

En conséquence, les prix déterminés par l'Animateur de Marché peuvent différer de manière significative de la vraie valeur des Instruments Financiers ou de leur valeur attendue en termes économiques à un moment donné. De plus, l'Animateur de Marché peut réviser les méthodes utilisées pour déterminer le prix à tout moment, par exemple en augmentant ou diminuant l'écart entre l'enchère et l'offre de prix.

*[Paiement de commissions, intérêts propres des tiers*

[En relation avec l'émission et/ou l'offre d'Instruments Financiers, des commissions à [hauteur] [●] [de/du [la valeur nominale totale][prix d'achat][Cours d'Émission]] sont versées au partenaire de coopération et/ou aux distributeurs. Les investisseurs doivent noter que des conflits d'intérêt au désavantage de l'investisseur peuvent résulter du paiement de commissions, de sorte que les distributeurs peuvent recommander des titres rapportant une rémunération supérieure en raison des commissions incitatives.]

---

<b>E.7</b>	Coûts estimés mis à la charge de l'investisseur, par l'Émetteur ou par l'Offrant	[Ne s'applique pas, comme aucun de ces coûts n'est facturé à l'investisseur, par l'Émetteur [et par l'Offrant].] [Les frais estimés relatifs aux Instruments Financiers, y compris les frais d'admission à la négociation sur un marché boursier,] sont inclus dans le Prix d'Émission ou le prix d'achat, selon le cas. Si l'investisseur achète les Instruments Financiers à un distributeur, le prix d'achat à payer par l'investisseur peut inclure des commissions de vente qui doivent être révélées par le distributeur.] [ <i>insérer la description des coûts: ●</i> ]
------------	--	---

---

[en cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer.

**Annexe au Résumé Spécifique à l'Emission**

<b>INFORMATION RELATIVE A L'ELEMENT C.1</b>	<b>INFORMATION RELATIVE A L'ELEMENT C.2</b>	<b>[INFORMATION RELATIVE A L'ELEMENT C.16</b>	<b>[INFORMATION RELATIVE A L'ELEMENT C.20</b>	<b>INFORMATION RELATIVE A L'ELEMENT E.3</b>
ISIN [/]	Devise de Règlement	Date d'Evaluation [/]	[ISIN Sous-jacent] [/]	Prix d'Emission /
WKN [/]		[Date d'Expiration] [/]	Prix de Référence [/]	Prix d'Offre /
Valor [/]		Date d'Echéance	[Symbole Bloomberg][•]	Lot Minimum d'Instruments Financiers
[Symbole NGM] [/]				
[Le cas échéant, insérer le(s) numéro(s) d'identification supplémentaire(s): •]				
• [/]	•	• [/]	[• /]	• /
[•] [/]		[•] [/]	• [/]	• /
[•] [/]		•]	[•]]	•
[•]				

]